

Compte rendu du conseil municipal du 8 octobre 2016

Présents : Christian PAILLOUX – Gérard GUITTARD – Julien ADAMI – Anne-Sophie BAGE - Maïté BARBECOT – Marie-Paule CHAZAL – Guy GALLAIS – Arnaud LAPRA – Patrice LÉBOUCHARD – Odile VELLET -

Excusés :

Sylvie Burlot, pouvoir à Maïté Barbecot
Arlette Gendronneau, pouvoir à Arnaud Lapra
Jean-Luc Mioche, pouvoir à Gérard Guittard
Maria Senectaire, pouvoir à Christian Pailloux
Thierry Valleix, pouvoir à Julien Adami

Secrétaire de séance : Arnaud Lapra

ORDRE DU JOUR :

- D.I.A.
- Délibération concernant les prêts
- Délibération sur l'étude de la chapelle
- Point Communauté de Communes
- Travaux ruelles
- Informations diverses

D.I.A

Parcelle ZP233 et une partie de ZP232 situées rue de Rochemanie. Il est décidé de ne pas préempter.

Délibération concernant les prêts

Nous sommes en train de restructurer 3 emprunts en cours, afin de bénéficier de la baisse des taux d'intérêt de ces dernières années. Le nouvel emprunt (d'un montant total de 238 167 euros sur 15 ans) couvre à la fois le capital restant dû et les indemnités de remboursement anticipé des 3 prêts . Or la durée maximale du remboursement des pénalités ne peut excéder 7 ans. Il est donc nécessaire de délibérer afin d'acter le principe d'étalement du remboursement des pénalités sur une durée de 7 ans. Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération sur l'étude de la chapelle

Il s'agit d'engager une étude diagnostic pour la sauvegarde et la réhabilitation de la chapelle Sainte-Madeleine. Nous avons l'accord pour une subvention d'Etat à hauteur de 40% du montant. L'étude doit être engagée rapidement. Nous avons demandé des devis à 7 cabinets d'architecte. Nous avons reçu 5 propositions, pour des montants compris entre 9000 et 15 000 euros.

Nous souhaitons que le cabinet qui réalise l'étude diagnostic ait également la possibilité d'assurer le suivi ultérieur des travaux. Or, pour ce faire, l'architecte doit justifier de 10 ans d'expérience. Une fois ce critère pris en compte, les élus ayant étudié les offres proposent de choisir l'offre du cabinet « Croisée d'architecte » pour un montant de 13 744 euros HT.

Le conseil municipal valide ce choix.

Il est proposé de contacter ce cabinet et de lui demander une baisse de prix.

(Le 11 octobre, nous avons reçu une nouvelle offre de « Croisée d'Architecte » pour un montant de 12 400 euros HT)

Point Communauté de Communes

Fusion des Communautés de Communes :

Conformément à la loi, les statuts de la future Communauté de Commune issue de la fusion ne pourront pas être fixés avant la date de la fusion (janvier 2017).

Les élus communautaires ont décidé de mandater les cabinets *Qui Plus Est* et *Nomen* pour définir et déposer un nouveau logo et une nouvelle charte graphique pour la future Communauté de Communes. Montant de l'étude 26 200 euros HT. Plusieurs élus de Saint-Saturnin déplorent qu'on dépense une telle somme sur ce sujet.

La future collectivité issue de la fusion aura son siège à Veyre-Monton (siège de GVA), le siège de l'office de tourisme sera basé à Aydat, le service développement à Saint-Amant Tallende, le service d'aide à domicile, le service Enfance et Jeunesse et la médiathèque à Vic-le-Comte.

Suite à notre demande de communiquer sur la fusion, un projet de journal de 4 pages pour informer les habitants est engagé. Une réunion publique devrait être programmée.

Chantiers d'insertion (équipes PDI) :

Dans le cadre de la fusion des 3 communautés de communes, il est proposé de mettre en place 3 équipes PDI à l'échelle de la future communauté de communes :

- Une équipe bâtiments et patrimoine qui interviendrait sur les communes du territoire
- 2 équipes sur la valorisation des sites touristiques et des espaces naturels

Il est rappelé que l'actuelle équipe PDI utilise des locaux à la mairie de Saint-Saturnin. Il faudra interroger la future collectivité sur la pérennité de l'utilisation de ces locaux.

Communauté de commune des Cheires :

Le site de Pessade était, à titre provisoire, directement géré par l'office de tourisme. Le bilan de cette expérimentation étant plutôt positif, il a été décidé de conserver ce mode de fonctionnement.

On tire un bilan assez négatif sur la qualité des repas depuis que le prestataire SOGIREST a été retenu pour le service de portage de repas. A l'avenir on ira vers une recherche de meilleure qualité en privilégiant les circuits courts, quitte à payer un peu plus cher.

Extension de l'aire de covoiturage de la Jonchère :

Le coût du chantier est estimé à 400 000 euros. Les élus trouvent ce montant particulièrement élevé compte tenu du nombre de places de parking créées.

La communauté de commune a mandaté l'office de tourisme, en concertation avec la commune de Saint-Saturnin, pour faire développer une appli mobile qui permettra de proposer aux visiteurs de Saint-Saturnin différents supports de visite, y compris les audioguidages réalisés par Braille et Culture. 3 prestataires ont été auditionnés. Le prestataire retenu propose le développement d'une appli pour 2500 euros, mais l'appli nécessitera en plus une dépense de 750 euros par an pour hébergement et maintenance. Les élus de Saint-Saturnin considèrent que cette dépense ne devrait pas être à la charge de la commune mais de la communauté de communes, compétente dans le domaine du tourisme.

AG du SICTOM des Couzes : les points prévus à l'ordre du jour n'ont pas pu être abordés, dans l'attente de la fusion des communautés de communes.

Parcelles Maison Thonat

Contexte : cession du bâtiment en vue de réalisation de logements sociaux. Il manque une délibération concernant la cession de l'escalier, parcelle ZR183. La cession de cet escalier pour 1 euro symbolique est adoptée.

NB : sur ce dossier, nous sommes dans l'attente de l'organisation d'une réunion avec l'Architecte des bâtiments de France.

Travaux ruelles

Les travaux sont quasiment terminés. Il reste à réaliser la reprise de certains enduits dégradés en bas de façade. 3 espaces de plantation ont été rajoutés rue des Farges. Mme Lespiaucq va nous faire une proposition de plantations pour chaque jardinière. Le greffage est prévu pour la 2^e quinzaine d'octobre (durée 2 semaines environ) sous réserve de bonnes conditions météo (requiert l'absence de pluie)

La rue des Farges sera rouverte à la circulation le vendredi 14 octobre.

Des riverains ont pris l'initiative de retirer les barrières pour pouvoir passer en voiture en dépit de l'interdiction pendant la période de séchage. Ceci a été indiqué sur le compte-rendu, nous espérons que ces comportements n'auront pas d'incidence sur la solidité du matériau.

Des panneaux de signalisation devront être ajoutés en bas de la rue Côte Grosjean. Gérard Guittard et Arnaud Lapra iront voir sur place.

Point financier :

- 155 658 € payés à l'entreprise Hugon
- 97 747 € payés à l'entreprise Colas
- environ 33 000 € payés par la commune pour le réseau assainissement + eaux pluviales (le reste est pris en charge par le SMVVA)
- 68 965 de subventions déjà perçues

Informations diverses

Nous avons refait une consultation globale pour l'entretien des chaudières (bâtiments municipaux + SIVOS). Le prestataire retenu est Gaz Technique. Il faudra vérifier que les nouveaux contrats sont bien en place. Il est décidé de désigner un élu référent sur les chaudières. Il sera en lien avec Gaz Technique d'une part, avec l'équipe technique d'autre part. Patrice Lebouchard et Odile Vellet sont désignés. En dehors de ces référents et de l'équipe technique, personne ne doit toucher aux chaudières ni aux programmeurs.

Le grenier de la mairie est envahi par les chauve-souris. Ceci pose un gros problème pour le stockage des archives. L'espèce est protégée. Une association va être sollicitée pour voir sur place ce qui peut être fait.

La mairie a été relancée par la paroisse pour la prise en charge du plan incliné installé à l'entrée de l'église. La paroisse a demandé une participation de 65%. La commune propose 50%.

Eclairages de Noël. Suite à la visite sur place de Bertrand Bigay (prestataire Bouygues Energies et Services) en vue de renouveler les éclairages, nous sommes toujours dans l'attente d'une proposition chiffrée. Il va être relancé. Un budget de 2000 € a été réservé pour 2016.

Tables et bancs :

Constat : les employés communaux passent beaucoup de temps à charger et décharger les tables durant la saison estivale. Cette activité représente une partie non négligeable de leur temps de travail.

Rappel du fonctionnement actuel : Les tables et bancs de la commune sont prêtés et livrés gratuitement aux associations de la commune. Les personnes privées doivent payer 2 euros par table. Pour 1 euro supplémentaire, les tables sont livrées par les agents communaux. Mario Branco tient à jour un registre et tient la caisse.

Il est proposé d'augmenter à 30 euros le coût de la livraison pour les particuliers. La prestation resterait gratuite pour les associations du village uniquement. La décision est différée, dans l'attente d'informations plus précises sur la fréquence, qui seront demandées à Mario Branco.

Patrice Lebouchard représentera Saint-Saturnin à la réunion du parc des volcans prévue le 10 octobre.

Poubelles publiques : il faudrait installer une nouvelle poubelle sur la place du marché. Il faudrait acheter un modèle identique à celles qui sont à proximité de la Grange de Mai. On pourrait également remplacer celles de la place du 8 mai, qui pourront être réutilisées ailleurs.

Plus Beaux Villages de France :

Il est proposé de rédiger un dernier courrier à l'Association.

Il est proposé d'entrer en contact avec les Petites Cités de Caractère.

Une rencontre avec Saint-Floret est également envisagée.

Prochain conseil municipal le 12 novembre